



## Compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2008

---

**Présents :** ADELL JM - BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MARTIN R – MARZA I - PIOCH JL – REVEL Michel

**Procurations :**

*BARDOU Guy* procuration à CAZENAVE Michel

*BERRETTE Sarah* procuration à REVEL Michel

*MARTIN Stéphane* procuration à BEDOS Dominique

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du 10 septembre 2008. Une rectification est à faire sur 2 termes sur ce compte-rendu. Après rectification, le conseil municipal adopte ce compte-rendu.

### **I – DM - REGULARISATION D'EMPRUNT**

Monsieur Bedos présente au conseil municipal les décisions modificatives à voter pour les régularisations d'emprunts de 2005. Une inversion d'écriture a été effectuée entre les intérêts et le capital sur l'emprunt du Crédit Local de France. Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces DM.

### **II – AMENAGEMENT MONTEE DE LA TOUR ET MONTEE DES REMPARTS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de 3 entreprises pour l'aménagement de la Montée de la Tour et des Remparts : Eiffage : 33 300 € TTC - Solatrag : 43 285 € TTC – Colas : 22 660 € TTC.

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que la proposition de Colas est la mieux-disante et il propose au conseil municipal de demander un nouveau devis à cette entreprise en apportant quelques modifications (béton désactivé au lieu d'enrobé, ajout d'un regard.....)

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'une demande de subvention de 15 000 € HT a été obtenue, soit un taux de 50 % sur 30 000 € HT de travaux. Il propose donc au conseil municipal de reporter cette décision ultérieurement.

### **III – DROIT D'ACCUEIL A L'ECOLE EN CAS DE GREVE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par l'Inspecteur d'Académie pour dresser une liste de personnes susceptibles d'accueillir les élèves à l'école les jours de grève. Etant donné la difficulté de trouver des personnes pour assurer cette mission, le conseil municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Maire de faire connaître à Monsieur l'Inspecteur d'Académie que la commune, eu égard au manque de moyen humain et aux incertitudes juridiques n'est pas en mesure d'assurer l'accueil des enfants à l'école en cas de grève.

### **IV – MOTION DE SOUTIEN A LA CPAM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un regroupement de Caisse Primaire d'assurances maladie va être effectué : la Caisse Primaire d'assurance Maladie de Béziers va fusionner avec celle de Montpellier et disparaîtra.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien contre la fusion de la CPAM de Béziers et la CPAM de Montpellier

### **V – FUITE D'EAU : DEMANDE DE DEGREVEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux administrés ont demandé un dégrèvement sur la facture d'eau 2008 suite à une fuite de la chasse d'eau ou d'un robinet. Le Conseil municipal à l'unanimité refuse ce dégrèvement.

### **VI – MODIFICATION DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE DE L'ATSEM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser le planning horaire de l'ATSEM. Suite à la fermeture des écoles le samedi matin. L'ATSEM interviendra en qualité d'animatrice à l'ALAE.

Suite à cette régularisation, il propose de modifier le temps de travail hebdomadaire de l'ATSEM : 33 h hebdomadaires, au lieu de 31 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cet horaire.

### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) Vente d'un terrain à un lotisseur**

Un administré souhaite vendre une parcelle de terrain à un lotisseur. Son notaire souhaite que la commune lui confirme l'aménagement possible de cette parcelle. Le conseil municipal donne son accord pour cette attestation qui précisera la réglementation du POS.

#### **2) Courir à Neffiès**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Courir à Neffiès nous propose de reprendre son activité, suite à la démission du bureau et sans aucun reprenneur lors de son assemblée générale.

Il convient de créer une régie pour l'encaissement des repas et la participation des coureurs ainsi qu'une commission des sports pour l'organisation de cette course annuelle.

Monsieur Max Gouty, Madame Danièle Bonvalet, Monsieur Jean-Michel Adell, Madame Isabelle Marza proposent leurs candidatures.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces propositions.

### **3) Centre du Village**

Monsieur le Maire informe le conseil que quelques modifications seront apportées sur les rampes du village.

Un avenant sera établi par l'entreprise l'Homme et la Pierre pour la réalisation d'un cadran solaire.

### **4) Course de Côte**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu une réunion avec le Président de l'ASA Pic-Saint-Loup pour la course de côte 2009. Monsieur le Maire dit que la course est régionale et l'Asa souhaiterait passer cette course au niveau national. Une décision sera prise avec la communauté des communes pour cette course.

### **5) Habitation Rue de la Ville**

Dans la rue de la Ville, il y a une impasse où est positionnée une grille qui est fermée. Un riverain souhaite que la commune enlève cette grille pour faire des travaux de façade. Monsieur le Maire propose au conseil de laisser libre l'accès à cette grille.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

### **6) Repas du samedi 25 octobre 2008**

Monsieur le Maire dit au conseil que la soirée débutera à 19 h. Monsieur Pierre Estéban ira chercher le matériel d'éclairage prêté par le conseil général. Il propose au conseil de se retrouver à la salle polyvalente de Roujan le samedi à 9 h.

### **7) Bilan eaux 2007**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il a reçu un bilan de la qualité de l'eau pour l'année 2007 de la DDASS. Ce bilan stipule que les taux de bactériologie, nitrate, therbutylazin, fluor, dureté sont bons et que toutes les analyses sont positives mais la conclusion dit que l'eau distribuée ne présente aucune garantie du point de vue bactériologique. Ce bilan comporte donc une anomalie. Il a écrit à la DDASS pour demander des explications restées sans réponse.

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan de la commune de Boujan. Ce bilan présente les mêmes caractéristiques que celui de Neffiès mais la conclusion est positive. Pourquoi 2 bilans identiques n'ont-ils pas une conclusion similaire ?

Monsieur le Maire précise que l'eau de la commune de Boujan est distribuée par la Lyonnaise des Eaux : le tarif de l'eau au m<sup>3</sup> est de 4.78 € (prix de l'eau à Neffiès environ 2 €).

### **8) Règlement « Colorons le Pays »**

Monsieur Bedos présente le règlement «COLORONS LE PAYS » élaboré par le Pays Haut Languedoc et vignobles concernant l'aide pour le ravalement des façades.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter dans le cadre de ce règlement une participation totale de 1 500 euros répartie de la manière suivante : Commune : 500 € ; Région : 500 € ; Conseil Général : 500 €.

Le Pays Haut Languedoc et vignobles peut donner des aides aux communes pour la rénovation de logements communaux.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h 30.